



MAIRIE DE VALROS

Compte administratif 2020 Note de présentation brève et synthétique

1) Le cadre général du compte administratif

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation - elle est disponible sur le site Internet communal <http://valros.fr>

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes émises au cours de l'année 2019. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier. Par cet acte, le Maire ordonnateur rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année n + 1 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2020 du budget communal a été approuvé le 10 avril 2021 par le Conseil Municipal.

2) Les éléments de contexte

a) Le contexte national

L'INSEE indique qu'au quatrième trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) recule de nouveau : -1.3 % après +18,5 % au troisième trimestre 2020. La perte d'activité de ce trimestre est marquée par le confinement en vigueur de fin octobre jusqu'à mi-décembre et par les couvre-feux mis en place au cours des mois d'octobre et décembre. Elle est néanmoins bien plus modérée que celle constatée lors du premier confinement de mars-mai 2020 : au quatrième trimestre 2020, le PIB est inférieur de 5,0 % à son niveau un an auparavant (glissement annuel) alors que le recul sur un an s'élevait à 18,8 % au deuxième trimestre. En moyenne sur l'année 2020, le PIB a fortement baissé, -8,3 %, après +1,5 % en 2019.

L'année 2020 a été marquée par la crise du Covid 19 et l'implication des collectivités territoriales pour venir en aide aux administrés pendant les périodes de confinement tout en maintenant la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

b) Le contexte communal et intercommunal

Au 1^{er} janvier 2020, la population de Valros est de 1 647 habitants.

L'augmentation de la population a modifié la composition du Conseil municipal, les élus sont désormais au nombre de dix-neuf.

Valros est intégrée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) avec laquelle la commune collabore, contractualise, développe la mutualisation. Ce qui permet d'améliorer et de diversifier les services proposés aux administrés.

Les services et actions du territoire de la CABM sont présentés sur le site www.lagglo.fr

Les services et actions développées par la Commune sont présentés sur le site www.valros.fr

3) Les priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement organisent le budget de la collectivité.

La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la Commune tandis que la section d'investissement expose les dépenses et recettes afférentes aux projets structurants pour préparer l'avenir de la Commune.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, les élus et les agents poursuivent leur attachement à maîtriser les coûts.

Pour ce qui concerne l'investissement, la municipalité poursuit la réalisation de travaux et la mise en œuvre de projets. De nombreux partenaires financiers participent à ces investissements tels l'Etat, la Région, l'Agglo, le Département, Hérault Energies...

4) Budget communal – compte administratif 2020

a) La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats émis			
Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020
011	Charges à caractère général	300 704,34 €	289 796,95 €
012	Charges de personnel	689 132,33 €	660 480,33 €
014	Atténuations de produits	416,00 €	421 €
65	Autres charges gestion courante	115 171,38 €	116 018,89 €
Total des dépenses de gestion courante		1 105 424,05 €	1 066 717,77 €
66	Charges financières	37 139,05 €	36 063,44 €
67	Charges exceptionnelles	900,00 €	971 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 143 463,10 €	1 103 751,61 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 506,48 €	26 779,05 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 506,48 €	26 779,05 €
TOTAL DES DEPENSES		1 161 969,58 €	1 130 530,66 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres émis			
Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020
013	Atténuations charges Personnel	36 534,15 €	31 913,47 €
70	Produits de services	112 062,04 €	86 958,49 €
73	Impôts et taxes	669 481,22 €	673 870,22 €
74	Dotations et participations	475 056,01 €	507 120,05 €
75	Autres produits gestion courante	21 306,12 €	20 818,88 €
Total des recettes de gestion courante		1 314 439,54 €	1 320 671,11 €
76	Produits financiers	34,49 €	27,67 €
77	Produits exceptionnels	8 602,04 €	19 762,29 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 323 076,07 €	1 340 471,07 €
042	Immobilisations corporelles	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES		1 323 076,07 €	1 340 471,07 €

Soit pour l'année 2020 le résultat suivant :

Section Fonctionnement	
Dépenses 2020	1 130 530,66 €
Recettes 2020	1 340 471,07 €
Résultat net 2020	209 940,41 €
Report résultats 2019	150 386,25 €
Résultat final 2020	360 326,66 €



L'année 2020 a été particulière pour la gestion municipale et pour les finances en raison de la crise du Covid 19, des confinements, des modifications d'organisation et de l'interdiction d'organiser des manifestations. Les services ont été suspendus un temps même si la plupart des agents ont poursuivi leurs activités en télétravail. Les salaires ont été versés intégralement.

Lors de la reprise des activités, les contraintes sanitaires ont généré des coûts supplémentaires tant en matière de personnel ou temps de travail supplémentaire que d'achat de masques et de produits d'entretien.

La fermeture des services périscolaires et extrascolaires ainsi que les restrictions relatives aux contraintes sanitaires ont engendré de nombreuses réorganisations, parfois la limitation d'accès aux services et la diminution des présences avec pour conséquence la réduction des recettes. Heureusement, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault a maintenu sa participation financière en prenant en compte les données de l'année précédente pour limiter au minimum le coût de la crise.

Bien que les associations n'aient pu mettre en œuvre leurs activités, les élus ont décidé de leur verser intégralement les subventions au titre de l'année 2020 à hauteur de celles de 2019.

Par ailleurs, l'année 2020 a été la dernière année de la gestion intercommunale du service « entretien voirie et nacelle » ; à la demande de deux communes, la dissolution a été prononcée en date du 31/12/2020. Un agent a été transféré à la Commune de Montblanc, un autre agent affecté à Valros. Les véhicules resteront à Valros moyennant le rachat de la nacelle. Un service de mise à disposition de la nacelle sera mis en œuvre en 2021. Cette dissolution aura pour effet un surcoût pour notre Commune pour les années à venir.

Malgré la crise et grâce à l'implication des services et des élus, les agents et les entreprises prestataires de la collectivité ont pu être rémunérés dans des délais très courts afin de ne pas rajouter de difficultés à chacun.

A noter, une augmentation de l'enveloppe dédiée aux indemnités des élus du fait de l'augmentation du nombre de conseillers qui sont désormais dix-neuf.

A prendre également en compte, la diminution de dépenses notamment au niveau des charges courantes qui correspond à la suppression des manifestations municipales en raison de la crise sanitaire, et toujours l'implication des élus et agents dans la maîtrise des dépenses tout en assurant la meilleure qualité de services.

Globalement le ratio dépenses/recettes de l'année 2020 reste correct.

b) La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandat émis				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	CA 2020	RAR pour 2021
20	Immobilisations incorporelles	18 779,96 €	9 743,61 €	3 333,69 €
21	Immobilisations corporelles	340 918,67 €	30 292,00 €	12 207,36 €
23	Immobilisations en cours	2 941 965,42 €	961 308,03 €	1 083 373,18 €
Total des dépenses d'équipement		3 301 664,05 €	1 001 343,64 €	912 825,26 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	
13	Subventions d'investissement	87 918,72 €	87 918,72 €	
16	Emprunts et dettes	33 524,02 €	33 524,02 €	
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	16 825,00 €	
Total des dépenses financières		141 442,74 €	138 267,73 €	0 €
Total des dépenses réelles		3 443 106,79 €	1 139 611,37 €	912 825,26 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €	
041	Opérations patrimoniales	15 667,93 €	13 478,40 €	
Total des dépenses d'ordre		15 667,93 €	13 478,40 €	
TOTAL DES DEPENSES		3 458 774,72 €	1 153 089,77 €	912 825,26 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT titres émis				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	CA 2020	RAR pour 2021
13	Subventions d'investissement	1 831 818,40 €	171 350,28 €	1 338 669,68 €
23	Immobilisations en cours	15 667,93 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		1 847 486,33 €	171 350,28 €	1 338 669,98 €
10	Dotations fonds divers et réserves	21 400,00 €	23 399,59 €	
1068	Transfert part du résultat fonctionnement	400 000,00 €	400 000,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	
Total des recettes financières		421 400,00 €	423 399,59 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 268 886,33 €	594 749,87 €	1 338 669,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement	180 000,00 €	0 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 789,00 €	26 779,05 €	
041	Opérations patrimoniales	15 667,93 €	13 478,40 €	
Total des recettes d'ordre		222 456,93 €	40 257,45 €	
TOTAL DES RECETTES		2 491 343,26 €	635 007,32 €	1 338 669,68 €

Soit pour l'année 2020 le résultat suivant :

Section Investissement	
Dépenses 2020	1 153 089,77 €
Recettes 2020	635 007,32 €
Résultat net 2020	- 518 082,45 €
Report résultats 2019	+ 967 431,46 €
Résultat 2020 (hors Restes à Réaliser)	+ 449 349,01 €
RAR 2020 Dépenses	912 825,26 €
RAR 2020 Recettes	1 338 669,68 €
Résultat final 2020 (avec Restes à Réaliser)	+ 875 193,43 €

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les dépenses et recettes approuvées et signées dans l'année et qui restent à dépenser ou recouvrer, elles seront inscrites obligatoirement dans le prochain Budget Primitif.

Pour l'année 2020, il s'agit notamment de payer la fin de divers achats et travaux mais surtout les engagements en dépenses et en recettes des travaux concernant la construction de l'Espace Multi Activités à l'Aire de Loisirs, ainsi que les études relatives à la réhabilitation des locaux de l'actuelle salle des Fêtes en Centre Culturel et Créatif.

La crise sanitaire du Covid 19 et notamment le confinement strict de début d'année, a engendré l'arrêt total des travaux pendant plusieurs mois. De ce fait, la construction de l'Espace Multi Activités a pris du retard.

De même, les travaux de création d'un Centre Culturel et Créatif par la réhabilitation de la salle des Fêtes actuelle ont également pris du retard. La consultation pour les marchés publics de travaux n'a pu être engagée comme prévu en 2020 et des demandes de report de subventions ont été sollicitées.

D'autres projets prévus n'ont pu être réalisés ou seulement partiellement, ils sont reportés sur l'année 2021.

Concernant les dépenses réalisées ou engagées en 2020, elles concernent principalement :

- La construction de l'Espace Multi Activités à l'Aire de Loisirs
- L'aménagement du terrain de l'Aire de Loisirs pour un futur parking
- La mise aux normes des installations électriques de l'Aire de Loisirs
- L'engagement de la réfection de la Place et Rue du Château avec la participation de l'Agglo et du Département
- La réalisation de l'enquête publique pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Le remplacement ou acquisition de matériel informatique pour l'administration, les élus et les élèves de l'école via la participation à l'appel à projet « label écoles numériques 2020 ».
- La mise en service du Très Haut Débit et de la liaison informatique entre les bâtiments municipaux par les services de l'Agglomération Béziers-Méditerranée



A noter l'attribution du **label « zéro phyto »** et la récompense de la **charte Terre Saine** grâce aux investissements réalisés par l'acquisition ces dernières années de matériel adapté et l'implication des agents et élus dans une gestion respectueuse de l'environnement pour l'entretien des voiries, espaces verts, stade, cimetière etc...

5) Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute = recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées) est de 236 719,46 €.

L'épargne brute présente un niveau très satisfaisant puisqu'elle couvre largement le remboursement du capital de la dette de 33 524,02 € et dégage une marge pour financer les investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette = épargne brute – remboursement capital de la dette est de 203 195,44 €.

Soit environ 15% des recettes réelles de fonctionnement, ce ratio > 10% démontre un bon résultat.

6) Niveau d'endettement de la collectivité

Encours au 01/01/2020	Capital remboursé sur l'année	Intérêts payés sur l'année	Capital restant au 31/12/2020
849 631,58 €	33 524,02 €	36 063,44 €	807 116,56 €

7) Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Le calcul est le suivant : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 10 - 12 ans serait en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Ainsi une collectivité qui a une capacité de désendettement de 9 ans au plus paraît en bonne situation

Au 31 décembre 2020 la capacité de désendettement de la Commune est de 807 116.56 € / 236 719 € soit 3,4 ans (pour mémoire 4,71 ans en 2019).

8) Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition relevant de la décision du Conseil municipal n'ont pas évolué depuis 2011.

	Depuis 2011	Taux 2020
Taxe d'habitation	15,14 %	15,14 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,19 %	21,19 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	64,98 %	64,98 %